#5212

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

[Villeneuve, A.]
8 I, 1127
15
(F 3072

DIALOGUE

SUR

UNE QUESTION IMPORTANTE

PAR

UN CATHOLIQUE

PERSONNAGES :

ALEXANDRE, CHARLES, EPHRÊME, FRANÇOIS, HENRI, JOSEPH, LOUIS.

(La scène a lieu au Palais de Justice, quelques moments avant l'audition du Jugement de Son Honneur le Juge Berthelot, touchant l'érection civile de la Paroisse Notre-Dame de Toutes-Grâces.)

SCÈNE I.

Ephrême, François, Charles, Joseph.

CHARLES.—Il me tarde de savoir quel sera le jugement de Son Honneur le Juge Berthelot.

JOSEPH.—Et moi aussi.

FRANÇOIS.—Je pense connaître d'avance ce jugement.

EPHRÊME.—Et moi je sais positivement ce qu'il sera.

CHARLES.—Comment peux-tu le connaître déjà? Son Honneur, je suppose, ne te l'a pas communiqué.

EPHRÊME.—Assurément non! Mais le Juge Berthelot est un homme de sens, de jugement; il a l'esprit droit; il aime la justice; çà me suffit.

FRANÇOIS.—Il est de plus franchement catholique, et, à ce titre, il doit être fatigué des misères faites par le Sémi-

naire à notre saint évêque, et sentir le besoin de mettre fin à une opposition aussi injuste que scandaleuse.

JOSEPH.—Ce n'est pas le Séminaire qui fait cette opposition, mais la Fabrique.

FRANÇOIS.—Allons donc ! la Fabrique ! Tu dois connaître mieux que cela, mon cher Joseph. Quel intérêt les marguilliers peuvent-ils avoir à taquiner l'autorité épiscopale, jusqu'au point de traîner indirectement les actes de cette autorité sacrée jusque devant les tribunaux civils ? Ne vois-tu pas que ces braves gens, tous, dans le fond, bons catholiques, sont la proie facile, la dupe des MM. du Séminaire ? La Fabrique et les marguillers, dans toute cette malheureuse affaire, sont les paravents, ils servent de rideau, et c'est le Séminaire qui est dans la coulisse.

JOSEPH.—Mais pourquoi les messieurs du Séminaire se cacheraient-ils ?

FRANÇOIS.—D'abord, parce qu'il est honteux à des prêtres de vouloir entraver l'autorité d'un évêque ; ensuite, parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent, eux-mêmes, porter une cause ecclésiastique devant l'autorité civile, sans encourir, par là même, la censure de l'Eglise.

CHARLES.—N'est-ce pas juger trop sévèrement le Séminaire que de l'accuser d'être la cause de toutes les oppositions contre le démembrement ? Qu'en dis-tu, Ephrême ?

EPHRÊME.—Non ! Les faits mêmes établissent que le Séminaire est la cause première de tout ce trouble.

CHARLES.—Quels faits ?

EPHRÊME.—C'est le Séminaire qui, le premier, a protesté ; s'il avait accepté le démembrement, purement et simplement, comme il s'y était engagé sur l'honneur, personne n'aurait pensé à s'opposer à cette mesure impérieusement reclamée.

C'est le Séminaire, ce sont ses membres qui sont venus dans les localités et jusque dans nos foyers, essayer de surprendre la bonne foi du peuple en lui disant des choses complètement fausses.

Et encore. Jamais le Séminaire n'a dit aux marguilliers un seul mot pour les engager à cesser l'opposition. Son silence était une approbation tacite de la conduite de la Fabrique. Je connais un marguillier, homme de bon sens, qui disait un jour à monsieur le curé Rousselot : " Monsieur le Curé, nous sommes des malheureux ; nous entravons, nous taquinons l'évêque. Pourtant, notre évêque, c'est, au milieu de nous, le représentant de Jésus-Christ. A lui et non à nous, pauvres et simples fidèles, de voir ce qui est utile à l'intérêt des âmes. Ce n'est pas nous, mais

l'évêque qui répond des âmes qui lui sont confiées. Ah ! nous sommes bien coupables de lui faire la guerre, à ce bon évêque. Vous, monsieur le Curé, qui savez si bien votre catéchisme, que vous dites de ceux qui ne vous écoutent pas, qu'ils doivent être regardés comme des païens et des publicains, que devez-vous penser de vos marguilliers qui non-seulement n'écoutent pas leur évêque, mais qui vont jusqu'à lui faire la guerre. De grâce, monsieur le Curé, ayez pitié de vos marguillers ; faites-leur l'aumône d'un bon conseil ; dites-leur que ceux qui n'écoutent pas les évêques et qui s'opposent à leurs décrets, sont dans la mauvaise voie ; et ce bon conseil, venu de vous, monsieur le Curé, fera cesser, j'en suis sûr, toutes les difficultés présentes.

Charles.—Et que fit monsieur le Curé ?

Ephrême.—Rien. Je me trompe : il fit tout ce qu'il put afin d'engager les marguillers à persévérer dans leur opposition à l'évêque. Le seul fait du silence des MM. de St. Sulpice, quand ils savent qu'un mot de leur part suffirait pour apaiser toutes les difficultés, est assez significatif, n'est-ce pas ?

Charles.—Tout cela est bien étonnant. Cependant, tu ne saurais croire la peine que j'ai à me figurer les MM. du Séminaire aussi coupables qu'on le dit. Ce sont de saints hommes, et je ne vois pas qu'ils puissent avoir autant de torts.

Ephrême.—Tu préfères croire Mgr. de Montréal coupable de toutes les indignités.....

Charles.—Notre évêque est un saint homme ; mais il est entêté, il a un entourage qui le perd, et il voudrait s'emparer des biens du Séminaire.

Ephrême.—Voyons, Charles, sois franc. Qui a mis de pareilles idées dans ta tête ? Sont-ce des gens respectables ?

Charles.—Je crois bien ! Des prêtres comme messieurs Rousselot, Daniel, Talet et d'autres peuvent être crus sur parole. Or, ces prêtres m'ont dit ces choses et les ont dites à bien d'autres.

Joseph.—Oui, les messieurs du Séminaire ne se gênent pas de dire que l'évêque veut s'emparer de leurs biens.....

Ephrême.—Il ne faut pas accuser tous les Sulpiciens d'une semblable turpitude ; car, Dieu merci, il y a au Séminaire des prêtres qui gémissent des difficultés présentes et qui soupirent après la soumission du Séminaire à notre évêque. Malheureusement, ils sont en petit nombre et on se garde bien de les mêler à l'administration.

Charles.—Si l'intention formelle de Monseigneur n'était pas de s'emparer des biens du Séminaire, les Sulpiciens ne lui feraient pas d'opposition. Ils ne luttent que pour conserver une fortune légitimement acquise et toute consacrée aux bonnes œuvres.

Ephrême.—Tu es dans l'erreur, mon cher Charles. Si le Séminaire entrave l'autorité de l'évêque, c'est purement et simplement afin d'échapper à sa juridiction. Les Sulpiciens voudraient n'avoir aucun ordre à recevoir de l'évêque ; ils voudraient avoir dans l'Eglise une position à part qui ne s'est jamais vue et qui ne se verra jamais : celle d'être plus évêques, plus maîtres que l'évêque lui-même. Voilà pourquoi ils ont tout fait, depuis de longues années. Voilà pourquoi ils ont employé tous les moyens, et même les moins avouables.

Charles.—Ce que tu dis là, Ephrême, est très grave et demande des explications. Surtout quand il s'agit des prêtres, on ne doit rien leur reprocher d'indigne, sans être bien sûr de ce que l'on dit. Aussi.....

François.—Et quant il s'agit de l'évêque et de son entourage, faut-il aussi des preuves ?

Toi qui dis que l'Evêque est un voleur, que ses chanoines sont des ambitieux, etc., etc., as-tu des preuves ?

Charles, *un peu embarrassé.*—Je dis ces choses sur le témoignage de certains MM. de St. Sulpice.

François.—Leur as-tu demandé des preuves ? Leur as-tu dit qu'on ne doit rien reprocher d'indigne à des prêtres, surtout à un évêque sans être bien sûr de ce que l'on dit ?

Charles, *plus embarrassé.*—Et..... ma foi ! non !

François.—Eh bien ! J'engage Ephrême à te prouver l'indigne conduite des MM. de St. Sulpice , je l'engage à te prouver les faussetés qu'ils ont avancées contre les évêques. Puis, quand tu auras entendu cette triste preuve des torts du Séminaire, je t'invite à aller trouver les MM. du Séminaire qui t'ont préjugé contre ton évêque et contre le clergé de ton pays, je t'invite à leur raconter tout ce qu'on t'aura dit sur eux, à leur rapporter les faits et les raisons qui les condamnent ; puis à leur demander de se justifier, s'ils le peuvent. Ils te répondront, qu'ils sont calomniés, persécutés, qu'ils souffrent pour la justice, etc., etc, et qu'ils préfèrent se taire, afin de mériter du bon Dieu. Alors, tu leur diras : Libre à vous, messieurs, de souffrir, sans rien dire, ce qui se dit sur votre compte. Mais vous m'avez dit telle chose sur l'évêque, telle autre sur ses chanoines ; prouvez, au moins, que vous avez rai-

son d'accuser de tels hommes. Prouvez que vous n'êtes point, vous-mêmes, des persécuteurs, des calomniateurs. Et tu verras qu'ils ne pourront rien prouver, mais rien, absolument rien.

CHARLES.—J'accepte le défi. Que quelqu'un me prouve les torts des Sulpiciens et je m'engage à suivre le conseil de François.

EPHRÊME.—Tu vas être satisfait. Je vais te prouver que les Sulpiciens ont toujours eu la prétention de gouverner l'Eglise de Montréal ; qu'ils se sont conduits indignement envers M. Lartigue, qu'ils ont tenu la même conduite à l'égard de Monseigneur Bourget, et que l'accusation de voler leurs biens, ils l'ont porté non-seulement contre notre évêque mais contre tous les évêques qui ont voulu les soumettre à l'autorité.

CHARLES.—Je t'écoute. Commence.

JOSEPH.—Et moi aussi, j'écoute. On va voir si les Sulpiciens sont si coupables.

EPHRÊME.—D'abord, les Sulpiciens ont toujours la prétention de gouverner l'Eglise de Montréal à leur guise, et en dehors du contrôle épiscopal. Les difficultés qu'ils soulèvent aujourd'hui contre le démembrement, ils les ont invoquées contre l'établissement du diocèse, contre la juridiction des évêques de Québec, à commencer par Mgr. Laval.

Leur esprit est si bien connu, sous ce rapport, même à Rome, que Pie IX n'a pas craint de leur rendre ce témoignage, en disant : " C'est à l'Evêque à gouverner son " Eglise. " St. Paul a dit : " Posuit Episcopos regere " Ecclesiam Dei. " Mais il n'a pas dit : " Posuit Sulpi- " cianos regere Ecclesiam Dei. " Les pauvres Sulpiciens, " ils voudraient être maîtres de gouverner l'Eglise, mais ils " n'ont pas reçu les grâces nécessaires pour cela. C'est " l'évêque qui a reçu pour cela les grâces particulières : " Posuit Episcopos et non Sulpicianos regere Ecclesiam " Dei. "

JOSEPH.—Que veut dire ce latin ?

EPHRÊME.—Que " c'est aux évêques et non aux sulpiciens à gouverner l'Eglise de Dieu ! ! ! ! ! ! ! " Il n'en faut pas plus pour juger du " droit d'appel, " invoqué par les Sulpiciens. Le Souverain Pontife n'a pas lancé ces paroles au hasard et sans savoir qu'elles étaient méritées.

FRANÇOIS.—Une conduite inqualifiable peut seule justifier de tels reproches tombés de la bouche du plus grand, du plus doux et du plus saint des Papes.

Ephrême.—Ainsi, voilà ma première accusation prouvée par le Pape; je passe à la deuxième, savoir: la conduite du Séminaire envers Mgr. Lartigue.

Le 1er Février 1820, "un bref apostolique" préposait au gouvernement spirituel de la cité et du district de Montréal, Mgr. Lartigue, en qualité d'auxiliaire, suffragant et vicaire-général de l'évêque de Québec.

Le 20 Février 1821, Mgr. Plessis, évêque de Québec adressait un mandement au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles du District de Montréal, dans lequel mandement après avoir dit qu'il n'avait pu obtenir un évêque qui fut *titulaire* de Montréal, malgré son désir et celui du St. Siége qui, en cette circonstance, était allé aussi loin que possible, il ajoutait: "Nous nous conformons donc aux intentions du Souverain Pontife, en "vous signifiant par le présent mandement que vous devez, "à l'avenir, rendre à Monseigneur l'Evêque de Telmesse "(Mgr. Lartigue) et dans toutes les églises du District de "Montréal, les mêmes honneurs que vous nous rendriez à "nous-même, si nous étions personnellement sur les lieux, "et l'y considérer comme spécialement et généralement "chargé des *fonctions épiscopales*, telles que la béné-"diction des Stes. Huiles, la consécration des autels et "des églises, l'ordination des clercs, la confirmation, la "visite des paroisses, églises, chapelles, monastères et "autres lieux de piété, etc., etc.

"Ainsi, c'est notre intention positive que vous recou-"riez désormais à lui dans tous les cas où vous recouriez "ci-devant à nous, sauf à lui de nous référer les affaires "qu'il estimerait ne pouvoir terminer par lui-même."

Tel fut le mandement qui préposait Mgr. Lartigue dit de Telmesse, au gouvernement spirituel du district de Montréal. Tout cela reposait sur un bref du Pape. Que firent les Sulpiciens? Je vous le donne en cent.

François.—Dis-le; ce sera plus tôt fait.

Ephrême.—Je laisse le soin à un vénérable Sulpicien, M. Bédard, qui vivait alors et qui a vu tout cela de près, le soin de dire quelle fut la conduite du Séminaire envers Mgr. Lartigue. Le témoignage d'un Sulpicien contre les Sulpiciens est convaincant, n'est-ce pas?

Tous.—Oui!

Ephrême.—"Nous devons, dit M. Bédard, avoir de la ressemblance avec notre Fondateur, et nous conduire par son esprit. Or, dans ce vénérable Père, quel respect pour les évêques, quelle humilité, quel désintéressement! Qu'aurait-il fait, lui et les anciens sulpiciens que nous ré-

vérons, dans les circonstances présentes? Que les enfants imitent leur Père! Je ne lis jamais la vie de M. Olier, par M. Nagot, art. 3 et 4, sans faire des réflexions affligeantes sur la conduite de notre Maison, comparée aux sentiments de notre Fondateur.

" Une des principales raisons qu'on allègue contre la présence de l'Evêque de Telmesse, est que son séjour diminuera l'influence du Séminaire et celle de son Supérieur qui auparavant gouvernait le district. Mais outre que cela n'est pas vrai, on peut dire que l'esprit primitif de St. Sulpice n'était pas de gouverner les diocèses, en tout ou en partie. J'ai toujours ouï dire que, dans cette Congrégation, on ne cherchait que la vie cachée, et non à influer sur le public, que la Société n'avait d'autre but que de former dans les Séminaires de jeunes ecclésiastiques auxquels on n'inspirait que du respect et de l'obéissance,"

François.—C'est un digne fils de M. Olier qui a écrit cette belle page.

Ephrême.—M Bédard disait de plus :

" Depuis un certain nombre d'années, on s'est accoutumé à critiquer l'Evêque, à le blâmer à la face de la Communauté, et même devant des prêtres étrangers. Ce n'était pas là l'ancien esprit de la Maison. A force de répéter les sujets de plainte, on produit une opposition de sentiments, et un levain qui fermente et aboutit à une rupture.

" Si, dans les commencements ou depuis, on eut proposé à la Communauté une conduite plus douce et plus généreuse envers les Evêques, je pense qu'elle l'aurait adoptée avec plus de plaisir qu'une conduite plus sévère.

" Nos pères n'auraient pas donné lieu à de pareils reproches. Au reste, dans notre communauté, le bien de la paix, l'édification des fidèles, les autres avantages ne valent-ils pas mieux que ce que l'on pourra gagner en continuant la résistance ? "

François.—Cette lettre a un ton de douce simplicité bien propre à toucher.

Ephrême.—" Mais, continue le digne Sulpicien, pour ne parler que des avantages de la paix, plusieurs d'entre nous étant avancés en âge, ont plus besoin de paix que de combats, et de consolations que de troubles et d'amertume. Quant à moi, si j'eusse prévu ces chagrins, je ne me serais pas fait Sulpicien. Mais maintenant que je le suis, a-t-on droit de me causer les peines dont je me plains et dont je devrais être exempt dans une communauté, plus encore que partout ailleurs.

" Nous devons aussi penser à ceux qui viendront après nous, et leur transmettre les biens spirituels que la Providence nous a communiqués par ceux qui nous ont précédés. Mais si nous leur laissons les divisions intérieures, l'opposition pour les évêques, et celle des évêques pour nous, ce sera un bien triste héritage qu'ils recevront de nous."

François.—Ces paroles de M. Bédard sont prophétiques.

Ephrême.—Le vénérable Sulpicien disait encore :

" Les revenus d'une de nos seigneuries employés à soutenir un évêque. nous auraient couverts d'honneur, de mérite et auraient assuré notre existence. C'est du moins ce que je me persuade. Les envieux auraient alors cessé de nous reprocher nos richesses et de les tourner contre nous. Notre grande fortune et nos grands revenus pourront être la cause de notre perte....." Nos fautes sont plus visibles aux yeux des autres qu'aux nôtres, et à une réputation de grande vertu, peut en succéder une toute contraire. "

François.—Voilà à ce qui s'appelle frapper juste.

Ephrême.—Ecoute ce qui suit : " Dans la révolution française, poursuit le pieux Sulpicien, on a employé les curés et les autres prêtres pour affaiblir et ruiner l'autorité des évêques, et ensuite on a abattu facilement le clergé du second ordre. Il semble qu'on commence quelque chose de semblable dans ce pays. Il y a pourtant une différence ; c'est qu'en France, ce furent les partisans de la philosophie qui imaginèrent ces moyens de destruction et qui, s'étant emparés du gouvernement, les firent exécuter. Ici c'est le clergé qui persécute les évêques, les dénonce au public, et les accuse à la face du gouvernement pour les lui rendre suspects et odieux et l'inviter en quelque sorte à gêner et à ruiner notre Religion.

" Quand le Pape apprendra ce que les Sulpiciens du Canada ont fait à l'égard de leur evêque et de son auxiliaire, je ne sais ce qu'il pensera et ce qu'il fera par rapport à notre Maison."

François.—" Posuit Episcopos et non Sulpicianos regere Ecclesiam Dei." C'est-à-dire, c'est aux évêques et non aux Sulpiciens à conduire les diocèses et à diviser les paroisses.

Ephrême.—" Quand nos intérêts changent, dit encore M. Bédard, notre langage change aussi : par exemple sur les Sulpiciens devenus Evêques, sur les libertés de l'Eglise gallicane, dont on parle depuis quelques années bien différemment de ce que l'on faisait auparavant, sur l'état

de ce diocèse, car quand il s'agit des grandes cérémonies pontificales, on dit qu'elle ne conviennent pas à un pays de mission tel que celle-ci ; mais quand il s'agit d'observer les formalités prescrites pour l'élection et la réception des Evêques, on dit que ce diocèse est aussi régulier et aussi bien établi que ceux de France. Pareillement quand on veut prouver que les Prélats de notre Séminaire ne sont pas obligé à assister l'Evêque dans les Offices Pontificaux, on prétend que le cérémonial des évêques n'est fait que pour les cathédrales ; et non pour les églises paroissiales telles que la nôtre, mais on s'appuie sur le même cérémonial, quand il s'agit de faire voir qu'on ne doit pas rendre à tel évêque, tel ou tel honneur. Et ces variations dans notre manière de parler sont suspectes."

Joseph.—Nous en avons assez.

Ephrême.—Ecoute encore un mot de M. Bédard :

" Pour prouver qu'il aurait fallu demander le consentement du clergé et du peuple dans l'affaire présente, obtenir le consentement du Roi, publier le bref du 1er. Février 1820, on s'appuie sur les libertés de l'Eglise gallicane, et on en fait l'éloge.

Mais la manière dont on a parlé ci-devant des libertés gallicanes et dont on en a instruit les jeunes étudiants, était bien différente de ce qu'on en dit présentement. M. Bossuet, disait-on, n'est plus reconnaissable quand il défend ces libertés ; il affaiblit les textes dont il faisait un si bel usage contre les protestants. Ce qui l'excuse, c'est qu'il craignait un schisme et qu'il ne trouvait d'autre moyen de l'éviter qu'en soutenant les quatre fameux articles. Mais aujourd'hui on loue ces mêmes libertés, on en trouve la doctrine très-bonne, elle est, dit-on, la sauvegarde de la religion, et sans elle, l'Eglise serait haïe et persécutée de tous côtés.

" Cependant, nous sommes dans des circonstances bien différentes de celles ou se trouvait Bossuet. Car si nous sommes menacés d'un schisme en Canada, ce sera précisément pour avoir voulu faire valoir ces mêmes libertés de l'Eglise gallicane ; pour avoir exigé que le bref de Mgr. de Telmesse fut enregistré dans les Cours des Parlements qui n'existent point ici ; pour avoir suivi les formalités prescrites en France pour l'érection d'un Evêché. Si, après la publication du mandement de Mgr. de Québec, on n'eut pas élevé toutes ces difficultés, tout ne serait-il pas resté dans la paix et l'union? "

Joseph.—C'est bien terrible tout cela. Jamais je n'au-

rais cru les Sulpiciens capables de faire tant de peine à un évêque.

Ephrême.—Ils lui ont fait refuser les honneurs de sa charge par les marguilliers, et ils l'ont chassé du Séminaire où il résidait.

Joseph —Comment! ils ont chassé Monseigneur Lartigue du Séminaire?

Ephrême.—Hélas! oui! Mgr. Lartigue, évêque de Telmesse, prêtre canadien d'un grand mérite, était, depuis de longues années, membre du Séminaire de Saint-Sulpice, lorsque les instances de l'évêque de Québec, les ordres exprès et réitérés du Pape et la volonté formelle du Supérieur-Général de St. Sulpice, lui firent un devoir d'accepter la dignité épiscopale pour le gouvernement du district de Montréal

Il était entendu, entre le Supérieur de la maison de Paris et les membres de celle de Montréal, que Mgr. Lartigue resterait Sulpicien et qu'en cette qualité, il habiterait le Séminaire. Mais à peine fut-il evêque qu'on lui signifia qu'on ne pouvait le garder même un peu de temps, et que s'il continuait d'aller à la récréation aves les messieurs du Séminaire, plusieurs de ces derniers n'oseraient s'y trouver. Il fallut donc que l'évêque cherchât promptement un autre asile; et le jour même où on lui donna cet avis, son embarras fut tel qu'il ne savait en quel lieu il coucherait. Et sans l'hospitalité que lui offrit la Supérieure de l'Hôtel-Dieu, il se trouvait dans la rue.

Joseph.—Es-tu bien certain de tout cela?

Ephrême.—Je prends ces renseignements dans les écrits de Monsieur Bédard, Sulpicien, qui, en rapportant ce fait, s'écrie: "Hélas! je ne pense jamais à cette indigne conduite du Séminaire envers notre évêque, sans verser des larmes d'amertume et sans rougir."

Mgr. Provencher, dans un Mémoire qu'il a écrit à Rome, rappelle la même chose et dit formellement que Mgr. Lartigue a été dans la rue Un autre vénérable membre du clergé, M. Marcoux, dans une lettre adressée au Séminaire, lui rappelle cette indignité et une foule d'autres.

Tu vois que je n'avance rien sans preuves.

François.—Voyons, Ephrême, dis-nous maintenant ce que tu sais de la conduite des messieurs du Séminaire à l'égard de l'évêque actuel de Montréal?

Ephrême.—L'évêque actuel de Montréal a fait ce qu'il a pu pour faire régner la concorde, l'union et la paix entre lui et le Séminaire. Dès les premiers jours de son épiscopat, il a écrit au Supérieur, lui fesant part de ses dispo-

sitions généreuses, ainsi que les avances de la plus grande charité. A cet appel suprême de la douceur et de la noblesse évangéliques, on a répondu de façon à mériter les reproches suivants de Messire Marcoux :

" Ici, monsieur, il est clair comme le jour, et reconnu par le clergé et les laïques, que depuis le commencement jusqu'à maintenant, il y a eu opposition systématique du Séminaire à l'épiscopat. Quiconque a mal parlé des Evêques, a toujours été en haute faveur au Séminaire, et au contraire quiconque s'est prononcé pour l'épiscopat a été honni, chassé ou forcé de s'en aller.....

" Oh ! le Séminaire s'est montré bien petit à côté de l'évêque. Un jour, le Séminaire gémira de l'avoir ainsi contristé ; car Dieu prendra en main l'œuvre de son serviteur. M. Bédard n'a-t-il pas prédit, dans son *Mémoire* la désolation de la maison de St. Sulpice de Montréal, si elle ne revenait à l'évêque *toto corde*. Et comment expliquer autrement que comme un commencement de désolation la désertion de la Maison des meilleurs sujets canadiens et français qui n'y peuvent tenir ? Depuis un nombre d'années limitées, nous comptons une douzaine de prêtres qui ont quitté St. Sulpice de Montréal, parce qu'il ne sympathise pas avec l'évêque. Le grand nombre de ceux qui sont sortis sont des hommes au-dessus du commun, on en fait des Evêques, des Grands-Vicaires, des Supérieurs de Colléges, des Chanoines titulaires, etc. Autant de perdu pour St. Sulpice. Ceux qui sortent s'accordent à dire qu'ils n'ont pas voulu être plus longtemps solidaires de cet esprit entaché de *gallicanisme*, protestant comme M. Olier lui-même a protesté, et se rangeant à *l'obéissance aux Saints Prélats* qui sont les *Premiers Supérieurs* du Séminaire, selon le même M. Olier."

CHARLES.—Quand Messire Marcoux a-t-il écrit cela ?

EPHRÊME.—Le 2 Juin 1850.

JOSEPH.—Veux-tu nommer quelques-uns des MM. de St. Sulpice dont parle Messire Marcoux, et qui ont laissé le Séminaire à cause de sa conduite envers les prélats ?

EPHRÊME.—Messire Musart, Mgr. Charbonnel et Mgr. Pinsonneault.

JOSEPH.—Sais-tu s'il y a eu dernièrement de ces désertions et pour le même motif ?

EPHRÊME.—Il y a M. O'Farrel et, parait-il aussi, M. Toupin, bien qu'on ait donné le change au public à propos de la sortie de ce dernier.

JOSEPH.—Ces deux prêtres sont-ils bien respectables ?

Ephrême.—Tout ce qu'il y a de plus vénérable, de plus orthodoxe et de plus digne sous le rapport du talent et de la vertu. Mais je continue ; l'évêque actuel de Montréal a donc tout fait dès l'origine pour se concilier le Séminaire ; mais le Séminaire n'a pas voulu.

En 1854, l'évêque de Montréal, se trouvant à Rome, rendait compte au St. Siége de son administration et en vint, tout naturellement, à parler de *l'unique paroisse* de la ville de Montréal. Le secrétaire de la Propagande, le Cardinal Barnabo, en apprenant que Montréal ne comptait qu'une seule paroisse, eut de la peine à en croire ses oreilles.

François.—Je crois bien : on s'étonnerait à moins.

Ephrême.—Le Cardinal parla alors de démembrer cette paroisse, en offrant à l'évêque de faire annuler la réponse de la Propagande du 8 Octobre 1831. Mais l'évêque, pensant pouvoir amener le Séminaire par des moyens de douceur, s'y refusa.

Joseph.—Et l'affaire en demeura là, je suppose ?

Ephrême.—Oui. Avant de se rendre à Rome. en 1862, l'évêque de Montréal conseilla au Supérieur du Séminaire d'écrire au Préfet de la Propagande relativement au démembrement de la paroisse de Montréal, offrant de présenter lui-même la lettre à qui de droit. Arrivé dans la Ville Eternelle, Mgr. remet la lettre en question au Cardinal Préfet qui, après en avoir pris connaissance, informe Monseigneur qu'il se chargerait de régler lui-même cette affaire avec M. le Supérieur du Séminaire. En conséquence, l'évêque de Montréal ne s'occupa plus de rien.

En 1863, les MM. du Séminaire informent Mgr. de Montréal de leur résolution d'envoyer à Rome, Mons. Bayle, pour y traiter l'affaire de la paroisse de Montréal. Sur ce, l'évêque demande au Séminaire, représenté par son Supérieur et M. Bayle, de vouloir bien s'entendre d'abord à Montréal avant que d'aller auprès du St. Siège : cela était, disait-il, préférable pour les deux partis ; d'ailleurs on s'empresserait à Rome de sanctionner ce qui aurait été réglé à l'amiable.

François.—Le Séminaire suivit-il ce sage conseil ?

Ephrême.—Il n'en fit rien. Bientôt, M. Bayle, accompagné de M. Carrières, Supérieur-Général, se rendit auprès du St. Siège. Ces deux avocats du Séminaire de Montréal purent donc plaider leur cause à leur aise, puisque personne à Rome ne représentait l'évêque de Montréal.

L'évêque, sachant d'ailleurs qu'il avait le droit et la justice de son côté, ainsi que les lois de l'Eglise, voyait

avec plus de peine que de crainte, les ménées des MM. du Séminaire.

JOSEPH.—Mais l'évêque, ainsi accusé, ne finit-il pas par se défendre ?

EPHRÊME.—Seulement sur l'invitation que lui en fit le St. Siége. Il écrivit un mémoire en Septembre 1863, et se rendit à Rome en 1864.

JOSEPH.—Ainsi ce n'est pas l'évêque qui a porté toute cette affaire à Rome ; ce n'est pas lui qui a demandé le démembrement, ce n'est pas lui qui a soulevé les difficultés ?

EPHRÊME.—Il s'est tenu à l'écart aussi longtemps qu'il l'a pu. Il a offert au Séminaire toutes les chances possible de régler la chose amicalement. Mais le Séminaire n'a pas voulu entendre raison. Même, après avoir obligé l'évêque à se rendre à Rome en 1864, il ne fallut pas moins de 13 mois d'explications pour que le Séminaire consentit à l'arrangement dont le *décret de* 1865 est le pacte sacré.

JOSEPH.—On avait fait des concessions de part et d'autres pour en venir à signer ce *décret*, n'est-ce pas ?

EPHRÊME.—L'évêque avait concédé au Séminaire tout ce qu'il avait demandé, mais le Séminaire n'avait rien, absolument rien concédé à l'évêque après avoir promis de se soumettre purement et simplement au décret, le Séminaire refusa de proposer à l'évêque, qui le lui demandait, un plan de démembrement.

CHARLES.—Vous êtes dans l'erreur, monsieur Ephrême. Jamais l'évêque de Montréal n'a écrit au Séminaire dans ce sens et pour l'objet que vous venez de dire.

EPHRÊME.—Ce que je dis est exact. Le 13 Avril 1866, l'Evêque, écrivant au Supérieur du Séminaire, lui disait entr'autres choses : " Veuillez me dire s'il vous serait possible de proposer un plan de démembrement de la paroisse de Montréal, afin d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour l'opérer, de manière à satisfaire les besoins des fidèles."

Le 17 du même mois, le Supérieur répondit à l'Evêque : " S'il s'agit de démembrement proprement dit, le Séminaire ne voit dans cette question qu'une source de troubles, de dissentions, de difficultés énormes, peut-être insurmontables, et il ne saurait proposer aucun plan de division."

JOSEPH.—Cette réponse a dû embarrasser Monseigneur.

EPHRÊME.—Il a fait son devoir : il a démembré la paroisse. Aussitôt les Sulpiciens ont protesté sur place et à Rome.

Ils ont soulevé tous les préjugés possibles.

Ils ont dit : L'*Evêque veut nous dépouiller, il veut nous ruiner.*

Toutes choses malheureusement fausses, car l'Evêque avait même sacrifié son droit de surveillance sur l'administration des biens du Séminaire.

François, *s'adressant à Charles et à Joseph.*—Eh bien ! mes amis, cette conduite du Séminaire est-elle loyale ! Prouve-t-elle qu'il a droit et que l'Evêque a tort ? L'Evêque n'a-t-il pas tous les bons procédés de son côté ?

(*Pendant que François parle, Henri, Alexandre et Louis entrent et se mêlent à la conversation.*)

SCÈNE II.

Les précedents et les derniers venus.

Alexandre.—Ce que j'ai entendu des paroles de François, m'apprend que vous parlez des difficultés actuelles entre le Séminaire et l'Evêque. François se fait l'avocat de l'Evêque qui veut voler le Séminaire ; c'est.....

François.—Tiens ! tu tombes justement sur le sujet que doit maintenant aborder Ephrême. Ecoutons-le attentivement. Il va nous apprendre ce qu'il faut penser de l'accusation portée contre notre Evêque, de vouloir s'emparer des biens du Séminaire.

Alexandre et Louis.—Ah ! Ah ! Dans ce cas nous écoutons.

Ephrême, *tirant de sa poche un pamphlet.*—J'ai ici, sur moi, un livre qui vient de paraître et qui renferme un Mémoire de Monseigneur Provencher, premier Evêque de la Rivière Rouge, contre le Séminaire. En Mars, 1836 ce Saint Prélat se trouvait à Rome et y rencontrait un Sulpicien, M. Thavenet, qui, pour servir la cause du Séminaire contre les Evêques, disait toutes les fausseté́s possibles. Monseigneur Provencher voulut, par amour de la vérité, démentir ce Sulpicien et venger l'épiscopat canadien. Il consacra une nuit à écrire ce que je vais vous lire ; vous y verrez bien des choses, et entre autres que Mgr. Bourget n'est un voleur que parce qu'il veut le bien des âmes et l'édification des fidèles, en demandant au Séminaire de se soumettre aux volontés de leurs supérieurs ecclésiastiques.

JOSEPH.—J'ai connu de réputation Monseigneur Provencher ; c'était un homme selon le cœur de Dieu. Son témoignage aura pour moi le plus grand prix.

FRANÇOIS.—D'autant plus, que c'est un témoignage désintéressé, puisque ce vénérable Evêque n'avait rien à démêler avec le Séminaire.

JOSEPH.—Voyons, Ephrême, commence.

EPHRÊME.—" M. l'abbé Thavenet, prêtre de St. Sulpice, dit Mgr. Provencher, demande au St. Siége la conservation des priviléges de la maison de St. Sulpice de Montréal, sans en donner la liste, ni aucun détail....."

FRANÇOIS.—Et il a eu bon nez. Ces priviléges sont tout ce qu'il y a de plus impossible.

EPHRÊME.—" Seulement, poursuit Mgr. Provencher, il nomme le privilége accordé, dit-il, par le second évêque de Québec, par lequel le Supérieur de la maison est Grand-Vicaire né et perpétuel du diocèse de Québec.

" Il offre au nom de ses confrères, à cette condition, l'Eglise paroissiale de Montréal pour cathédrale, une vingtaine de chanoines dans la maison et de pourvoir aux besoins de tout le monde ; autant d'articles qui demandent quelques réflexions....."

HENRI.—Ce Sulpicien croyait probablement que les priviléges ecclésiastiques se vendent à l'enchère. N'eut-il pas mieux fait d'offrir, qu'à l'avenir, les Sulpiciens de Montréal se conduiraient selon l'esprit de leur pieux et vénérable fondateur ?

EPHRÊME.—Monseigneur Provencher continue en répondant à ces offres :

" Le Supérieur Grand-Vicaire né et perpétuel du diocèse de Québec? Mais qui peut répondre que ce Supérieur sera toujours digne et capable de cette haute fonction ? Le Supérieur est nommé par le conseil du Séminaire, par conséquent ce sera ce conseil qui nommera le Grand-Vicaire que l'Evêque sera forcé de reconnaître, quand bien même il aurait raison de le refuser. On dit que le second Evêque de Québec a accordé ce privilége, mais cet Evêque, mort il y a plus d'un siècle, pouvait-il lier tous ses successeurs ? Pouvait-il surtout lier un Evêque de Montréal qui ne devait venir que plus d'un siècle après sa mort ? Ce privilége a-t-il été reconnu en Canada ? Peut-on citer un Supérieur du Séminaire de Montréal qui ait été reconnu pour Grand-Vicaire, et qui en ait exercé les fonctions, sans lettres de l'Evêque de Québec, et renouvelées par son successeur ? Le Supérieur actuel du Sémidaire dit qu'il est Grand-Vicaire, mais comme il n'a ja-

mais reçu de lettres de l'Evêque de Québec qui lui donnent ce titre, il n'en a jamais fait les fonctions et son nom n'a jamais été porté sur la liste des Grands-Vicaires. Comment l'Evêque de Québec aurait-il pu associer à son autorité, un homme QUI EMPLOIE TOUTE SON INFLUENCE A S'OPPOSER A SES PLANS LES MIEUX CONCERTÉS pour le bien de son diocèse....."

FRANÇOIS.—Par où l'on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les Sulpiciens créent des embarras dans l'Eglise du Canada.

EPHRÊME.—" Tous ces étrangers, continue Mgr. Provencher parlant des Sulpiciens, tous ces étrangers NE CHERCHENT QU'A SE SOUSTRAIRE A L'AUTORITÉ DES ÉVÊQUES, en se retranchant tantôt sur une exemption, tantôt sur un privilège.

" Que le Supérieur du Séminaire marche dans la soumission due à son Evêque, qu'il cesse de le contrarier, et il pourra devenir Grand-Vicaire. Jusqu'à ce moment l'Evêque de Québec n'aurait pu le faire son Grand-Vicaire, sans faire pousser un cri général de mécontentement dans tout le clergé....."

HENRI.—Comme ils se sont rendus aimables ces Sulpiciens !

EPHRÊME.—" Croira-t-on dit Mgr. Provencher, qu'une dizaine de prêtres étrangers ont plus de jugement, plus de bon sens, plus de science, plus d'amour du bien que tous les Evêques et le clergé du pays ? Si le Séminaire n'avait pas ses grands biens, les prêtres français ne seraient pas si empressés d'aller au Canada, malgré l'Evêque diocésain..... ....."

CHARLES.—Tu forces l'expression de Monseigneur Provencher.

EPHRÊME.—Non ! Je le cite textuellement.

Parlant de l'offre de l'Eglise paroissiale de Montréal pour cathédrale, etc., Monseigneur ajoute :

" Mais cette Eglise n'appartient pas au Séminaire ; elle a été bâtie par la fabrique et par la ville ; cette église est très-endettée. Le Séminaire l'offre pour cathédrale : probablement sans que les marguilliers en sachent rien. Qui sait si ces hommes à hautes prétentions voudront cette mesure ? Qui osera répondre ici qu'ils n'y mettront pas des conditions que le nouvel Evêque ne pourra accepter ? Ce sont encore les mêmes marguilliers, du moins en grande partie, qui, il y a quinze ans, ont forcé Monseigneur de Telmesse de sortir de leur Eglise, en décidant qu'il n'aurait plus de trône, de dais, etc., etc."

HENRI.—Comme on reconnaît bien, dans ces pauvres marguillers, l'application du proverbe : *Tels maîtres, tels valets.*

EPHRÊME.—Ecoute le mémoire de Monseigneur Provencher.

Ces marguilliers, au reste, n'étaient que les champions du Séminaire qui voulait que le nouvel Evêque abandonnât la ville et se retirât dans quelque cure de campagne. Il se retira à l'Hôtel-Dieu, où il demeura jusqu'à ce que le pays et principalement le clergé lui eût bâti le bel établissement qu'il possède, et où il s'attend de rester en devenant Evêque en titre. Répondant à la proposition du Séminaire de fournir vingt chanoines, etc., etc., Monseigneur Provencher dit :

" Les prêtres du Séminaire sont Curés de la ville ; ils ont en cette qualité assez d'ouvrage, sans les mettre chanoines de l'Evêque. Il est clair que le Séminaire veut par là avoir l'Evêque de Montréal sous sa domination. Sans doute, il aura soin de nommer des hommes qui seront dans ses intérêts....."

HENRI.—Ça va sans dire.

EPHRÊME.—" Je sais, poursuit Monseigneur Provencher, que le Séminaire, avec ses grands biens, peut entretenir les chanoines, dépense qui se réduit pourtant à rien, puisque ces chanoines seraient Sulpiciens et auraient, en cette qualité, droit de vivre aux dépens du Séminaire.

" La générosité du Séminaire à l'égard de l'Evêque est un peu tardive. C'est le même Evêque auquel IL A REFUSÉ DU PAIN ET UN ABRI, il y a seize ans : cet Evêque était pourtant alors envoyé par le St. Siége, à la demande de l'Evêque diocésain, comme aujourd'hui. Le Séminaire lui offre un logement, maintenant qu'il en a un beau ; il lui offre du pain, mais depuis seize ans il n'en a pas manqué sans le tenir du Séminaire.

" Si cette maison lui eut fait alors une petite part de ses grands biens, elle se serait fait honneur, et peut-être que le gouvernement n'aurait pas montré tant d'empressement à s'en emparer, à l'abri des troubles qui agitaient alors le pays ....."

HENRI.—Comme de raison.

EPHRÊME.—" Mais, ajoute Monseigneur Provencher :" " Heureusement que les Evêques, le clergé et le peuple, par ses représentants, empêcheront le gouverment de commettre cette iniquité ....."

JOSEPH.—Ainsi, c'est aux Evêques et à d'autres que le Séminaire doit d'avoir conservé ses biens.

EPHRÊME.—Oui !

François.—C'est pour récompenser les Evêques que les Sulpiciens les accusent maintenant de vouloir les voler ?

Ephrême.—Ecoute là-dessus Monseigneur Provencher :

" M, l'abbé Thavenet dit partout que l'Évêque de Québec veut s'emparer des biens du Séminaire de Montréal, que c'est pour cela qu'il ne veut plus laisser entrer de prêtres français en Canada....."

Henri.—Comme ils accusent l'Évêque de Montréal de ne diviser la paroisse de Notre-Dame qu'afin de s'emparer de leurs biens. Toujours les mêmes, ces bons Sulpiciens !

Ephrême.—" Il est difficile, s'écrie ici Mgr. Provencher, de réunir dans si peu de mots tant d'accusations hardies, fausses et calomnieuses. Si une grande charité peut excuser M. Thavenet de mauvaise foi, assurément il n'y a pas moyen d'excuser ses confrères de Montréal qui inspirent toutes ces accusations.....

" J'ai eu la douleur d'entendre répéter ces accusations en France, depuis Boulogne jusqu'à Marseille. Tous les Évêques et les prêtres français avec lesquels j'ai lié conversation m'ont dit : " Vous trouverez à Rome M. Thavenet qui travaille à empêcher les Évêques du Canada de s'emparer des biens des Sulpiciens de Montréal....."

François.—C'est ainsi que les Sulpiciens travaillent à glorifier, à l'étranger, l'épiscopat canadien ! ! ! !

Louis.—Mais en France on ne devait rien croire de pareil sur le compte des Évêques canadiens ?

Ephrême.—Tu vas voir :

" Non-seulement, dit Monseigneur Provencher, non-seulement on le disait, mais on le croyait : on a par conséquent une bien singulière idée des Evêques du Canada que l'on suppose capables de voler de si grand biens que ceux du Séminaire de Montréal, et que l'on croit, par là même, les destructeurs des établissements religieux du pays. Sans doute, ils mériteraient l'animadversion du monde entier, si une accusatiou aussi grave était vraie ; mais ici je n'hésite pas à dire que c'est un mensonge et une calomnie....."

Henri.—C'est ainsi que les Sulpiciens nous traitent dans les pays étrangers. Non contents de faire passer nos Évêques pour des misérables, ils nous donnent des certificats d'imbécilité. M. Faillon disait à Rome, à propos des Universités, que ces institutions étaient inutiles en Canada, où, quelque effort qu'on fit, on ne parviendrait jamais à former des prêtres, des magistrats, des avocats, des médecins, etc., de quelque valeur.....

Louis.—Pourquoi ?

Henri.—Parce que les ressources intellectuelles des Canadiens étaient trop médiocres ! ! !

Un Evêque français s'étonnait un jour, en présence d'un Sulpicien, de ce que le clergé canadien ne pouvait aspirer à être Curé de la ville, attendu que les Sulpiciens étaient Curés perpétuels. Savez-vous ce que répondit ce Sulpicien ? Sans broncher, il affirma que notre clergé n'aurait jamais les lumières voulues pour administrer Montréal ! ! !

Joseph.—Si les Canadiens sont doués intellectuellement d'une façon si médiocre, je ne vois pas qu'il faille une si grande dose de science pour administrer Montréal ! ! !

Henri.—C'est ainsi que les Sulpiciens se contredisent. A les en croire, tantôt les Canadiens sont trop bêtes pour mériter un enseignement supérieur, tantôt ils sont si spirituels, si intelligents, qu'il faut beaucoup de science pour les évangéliser, et cependant, qui le nierait, dès qu'ils se font prêtres, ils deviennent si stupides qu'on doit leur interdire de force le ministère au sein des villes.

Louis.—En effet, ce que tu dis-là ressort bien de tout ce que les Curés perpétuels disent des Canadiens.

Henri.—Et puis, disait un jour M. Bayle, il est très-dangereux d'instruire les Canadiens. La plupart de ceux qui appartiennent aux classes libérales ne se confessent pas. Les clers-médecins, par exemple, ne pratiquent plus la religion et sont tout ce qu'on peut voir de plus impie.

Joseph.—Ce M. Bayle est un calomniateur. Ce qu'il dit des clercs-médecins est absolument faux. Les étudiants en médecine canadiens sont religieux. Le chanoine Fabre, pour sa part, en confesse un nombre considérable. Ils vont même jusqu'à faire des communions générales. Voit-on cela ailleurs ?

Ephrême.—Voyons, tu conteras cela quand j'aurai terminé.

" Il tarde à l'Évêque de Québec, continue Mgr. Provencher, d'être déchargé du district de Montréal qui lui a causé tant de déboires et de chagrin. Son prédécesseur immédiat, le vénérable évêque Panet, n'en avait pas eu moins et son anté-prédécesseur, Mgr. J. O. Plessis, dont la mémoire vivra éternellement en Canada, en était tellement abreuvé et accablé qu'il était las de vivre. Il m'écrivait dans mes missions ; " Je vis trop longtemps ; j'aurais dû mourir en arrivant de Rome pour ne pas être témoin de ce que je vois. "

Henri.—Ainsi, sans remonter au delà de 50 ans, les Sulpiciens ont martyrisé et abreuvé d'amertume les Évê-

ques suivants : Bourget, Lartigue, Baillargeon, Panet, Plessis ! Qu'ils viennent maintenant se donner pour des moutons ! !

Ephrême.—" L'Évêque de Québec, dit encore le mémoire de Mgr. Provencher, l'Évêque de Québec a refusé l'entrée des prêtres français dans son diocèse, parce que ces étrangers, ne voulant vivre en harmonie, ni avec le clergé, ni avec le peuple, étaient évidemment les auteurs des troubles qui régnaient dans le District de Montréal, et qu'ils intriguaient sans cesse à Rome pour renverser ses plans les mieux concertés pour le bien du pays. Deux fois il a été dans la nécessité d'envoyer des agents à Rome ; toujours ils ont réussi à faire connaître la vérité, mais quelle dépense pour payer les frais de ces agents. Si encore les prétentions du Séminaire étaient finies ; mais non, M. Thavenet est toujours ici à Rome, faisant ce qu'il peut pour soutenir les prétentions de ses confrères ; tout cela se fait en dessous et en cachette.

Henri.—Et après M. Thavenet, est venu M. Faillon en compagnie de M. Bayle ; après ces deux accusateurs, est venu M. Larue ; après M. Larue en viendra un autre ; car il est écrit que les Sulpiciens ne laisseront jamais dormir les Evêques en paix.

Et pour avoir raison des Evêques, ils les accuseront de rapacité, d'ignorance ; ils accuseront le clergé et le peuple d'imbécilité. Non contents d'avoir ruiné la réputation intellectuelle des Canadiens, ils essaieront à les faire passer pour des révoltés, des gens capables d'en venir aux voies de fait contre leur Evêque.

Alexandre.—Voyons, Henri, tu charges à dessein : le tableau est assez noir, n'y ajoute pas d'ombres.

Henri.—C'est tellement le cas ; j'invente si peu que, pour rassurer Rome sur l'état des esprits à Montréal, les Supérieurs de deux communautés ont été obligés d'écrire des lettres qui prouvaient que la population était bien paisible.

François.—Je m'explique maintenant pourquoi, en Europe, on garde encore l'idée que le Canada est un pays de cannibales ! ! !

Ephrême.—Avec toutes vos interruptions, je n'en finirai pas.

" Si l'Evêque de Québec, dit Monseigneur Provencher, refuse l'entrée de son diocèse aux Sulpiciens français, il ne refuse pas aux prêtres canadiens, ou du moins aux sujets anglais, de se faire Sulpiciens. Il y a déjà dans la maison autant de Canadiens que de Français, c'est sur ceux-là que retombe la plus grande partie de l'ouvrage. Ils n'ont aucune des places honorables....."

Henri.—" Les Canadiens ont d'ailleurs si peu d'intelligence," disent les messieurs du Séminaire.

Ephrême.—" Ainsi, toujours selon Monseigneur Provencher, la maison des Sulpiciens de Montréal ne pourrait s'éteindre que par sa faute, en s'obstinant à ne pas admettre les prêtres canadiens. C'est une chose bien étonnante et qui ne se rencontrera qu'en Canada, que de voir une dizaine de prêtres étrangers, venus de France, placés par le conseil de la maison, devenus tout-à-coup de grands seigneurs, de les voir, dis-je, vouloir faire la loi dans le pays, heurter ouvertement l'opinion du clergé, forcer toutes barrières pour parvenir à leur but, en venir enfin jusqu'au point de vouloir donner des évêques au Canada, sans qu'on n'en sache rien dans le pays.

" C'est ce qu'on a vu ici, à Rome, à la nomination du dernier coadjuteur de Québec et à la nomination de M. Tabeau pour Montréal. Ces deux hommes n'étaient pas des ambitieux. Mgr. Turgeon avait refusé la coadjutorerie de Québec en 1825. M. Tabeau a refusé d'accepter ses bulles, et est mort peu après l'arrivée d'un rescrit de Rome qui l'engageait à les accepter. La charge d'évêque est si désagréable en Canada, grâce aux Sulpiciens, que personne ne veut l'accepter."

François.—C'est bien naturel !

Ephrême.—Ecoutez ce qui suit :

" M. Roux, Supérieur du Séminaire de Montréal, qui vint à Rome il y a quelques années, avait obtenu du St. Siége la permission de vendre les biens du Séminaire au Gouvernement. L'évêque de Québec refusa son consentement et envoya à Rome deux agents qui obtinrent la révocation de cette permission. Il adressa, avec son clergé, une requête au gouvernement pour demander la conservation de ces biens ; le parlement se joignit au clergé en demandant plusieurs fois que ces biens restassent tels qu'ils avaient toujours été. Le clergé comme le parlement considéraient ces possessions comme biens religieux du pays ; vû que la possession des fonds était beaucoup plus sûre qu'une rente sur le gouvernement."

" C'est ainsi que le Séminaire restera, malgré lui, possesseur de ses biens....."

Henri.—Qu'il crie au voleur, maintenant !

François.—Qu'il vienne surtout dire que, s'il fait opposition au démembrement, c'est qu'il croit que le mode en est vicieux ! L'histoire lui répondra que son opposition aux évêques est traditionnelle ! ! Qu'il n'a jamais su faire autre chose ! ! !

Henri.—Il n'aura pas même la fortune d'invoquer le droit d'appel qu'a le dernier des fidèles quand il se croit lésé dans ses droits. Pie IX lui répondrait, en lui rappelant ce que lui, Vicaire infaillible, écrivait en 1870, aux Arméniens révoltés contre l'autorité de leurs prélats :

" Qu'il ne faut jamais faire appel à l'autorité des Papes pour *diminuer ou amoindrir celle des Evêques.* Car si le droit d'appeler au Pontife Romain est sacré parce qu'il a le pouvoir divin de délier tout ce qui est lié par quelques juges que ce soit, droit qui a été scrupuleusement conservé dans tous les siècles, cependant le Pape ne souffrira jamais qu'on l'allègue pour couvrir la désobéissance aux Evêques. Ceux qui agissent ainsi sont plutôt des *perturbateurs de l'ordre ecclésiastique que des fidèles soumis au siége apostolique.*"

Grégoire XVI avait dit la même chose à propos de Lamennais.

Or, les Sulpiciens en appellent à Rome afin d'obtenir des priviléges qui *diminuent ou amoindrissent l'autorité de l'Evêque de Montréal ! ! !*

Ephrême.—Je ne vous rapporterai pas la conclusion du mémoire de Mgr. Provencher ; vous en avez, je crois, suffisamment pour vous convaincre qu'il faut éviter d'accuser l'évêque de Montréal.

Presque tous.—Trop ! Trop !

Alexandre.—J'avoue que le Séminaire a mal agi ; mais il le fesait pour conserver ses droits comme communauté. Le Séminaire de St. Sulpice doit être, partout où il se trouve, indépendant des Evêques, je le tiens de plusieurs Sulpiciens.

François.—Pauvre Alexandre ! Comment as-tu pu croire une chose pareille ? Tiens ! j'ai lu dans la vie de Monsieur Olier, fondateur, des Sulpiciens, une lettre que ce saint homme écrivait à un Evêque, qui était en difficulté avec les prêtres du Séminaire de sa ville, j'ai appris cette lettre par cœur, afin de pouvoir la citer aux Sulpiciens qui viennent cabaler dans notre paroisse contre l'Evêque, je vais te la réciter, et si tu veux la lire ensuite, tu prendras la Vie de Monsieur Olier, par M. Faillon, Sulpicien, tu l'ouvriras aux pages 441, 442, 443, tu trouveras ce qu'il te faut.

Louis.—Voyons, récite-nous cette lettre.

François, *récitant la lettre de M. Olier.*

" Monseigneur,

" Etant entré dans votre diocèse par le commandement " de Monseigneur votre prédécesseur, et M. Couderc, par " qui j'avais désiré continuer mes obéissances à votre per-

" sonne, ayant été agréé de vous dans les commencements,
" j'avais été ravi, non-seulement de lui conserver votre
" bienveillance, mais aussi de le faire subsister avec quel-
" ques autres sujets, pour votre plus grande satisfaction.
" Mais maintenant qu'il n'a pu mériter la continuation de
" vos grâces, je lui ai mandé de se démettre de son béné-
" fice, en lui faisant connaître qu'il n'est pas juste d'être
" dans la maison d'un maître, sans son agrément, et qu'il
" ne pouvait espérer aucune bénédiction que dans l'union
" de votre charité. C'est sur ce fondement et cette ma-
" xime qu'est établie la maison de St. Sulpice. Elle ne se
" réserve d'autres droits sur les sujets qui en sortent par
" la vocation de messeigneurs les Prélats, que de leur
" faire toujours connaître la " dépendance absolue " où
" ils doivent être à leur égard, et de les reprendre de toute
" manière, s'ils y avaient manqué. C'est pourquoi, Mon-
" seigneur, dans la douleur que je souffre en voyant un
" des sujets de la maison, indigne de votre affection, je
" ressens une véritable joie de faire le sacrifice entier de
" ce bénéfice afin de témoigner par là, dans un de nos pre-
" miers établissements, que les sujets de la maison n'ont
" point de VIE, d'INTÉRÊT, ni de CONDUITE que dans
" l'obéissance de messeigneurs les Prélats.

" Ils (les Prélats) peuvent nous appeler et nous ren-
" voyer quand ils le veulent, et la maison fait profession
" de ne RIEN ÊTRE et de ne RIEN POSSÉDER, QUE
" DANS LEUR PURE ET SIMPLE DÉPENDANCE.
" L'œuvre de Dieu ne doit jamais causer rien d'incom-
" mode, ni de contraire à la simplicité et à la justice de
" l'Evangile ; et si je savais qu'il dût sortir jamais de St.
" Sulpice quelque sujet qui choquât les ordres de nos Sei-
" gneur les Prélats, ou appuya le violement de leur res-
" pect, je demanderais que la MAISON FUT DÉTRUITE,
" et DEVINT UN OBJET D'ANATHÈME A LA FACE
" DE TOUT L'UNIVERS.

" C'est pour ce sujet, Monseigneur, qu'ayant appris
" qu'il s'était passé quelque émotion et quelque mutinerie,
" dans la ville de Clermont, contre votre obéissance,
" j'écris à M. Couderc de se démettre de son bénéfice entre
" vos mains, purement et simplement, pour que vous en
" disposiez en faveur de qui il vous plaira. Nous ne
" devons ni violer le respect dû aux saints Prélats, ni
" approuver ceux qui le violent, ou souffrir qu'à notre
" occasion il arrive rien de pareil dans les lieux où nous
" sommes présents. *Si propter nos exorta est tempestas,*
" *dejiciamur in mare* : Il vaut bien mieux qu'on ne nous
" voie jamais, et qu'on n'entende plus parler de nous, que

" s'il était dit qu'à notre occasion, il se soit passé rien de " semblable, ou que nous ne l'ayons pas désapprouvé, " lorsque nous le pouvions. Je suis bien aise qu'on voie " l'horreur que nous avons d'une pareille conduite, et que, " pour cela, nous ne voulons point qu'il reste rien de nous " dans ces lieux, afin d'obliger les violateurs de vos res- " pects de penser à leur faute. Bien loin d'entrer dans " leur parti, nous le détestons, et s'il y avait quelque " chose AU DELA DE L'ANATHEME ET DE L'EXE- " CRATION, J'EN USERAIS POUR DETESTER ET " CONDAMNER UNE SI INDIGNE CONDUITE. Du " moins, Monseigneur, devons-nous faire tout ce que nous " pouvons, pour témoigner combien nous honorons la di- " gnité épiscopale en votre personne et en tous nos sei- " gneurs les Prélats. Il me suffit qu'en la présence de " Dieu, et à vos pieds, je reçoive, avec ceux qui ont défé- " rence à ma voix, votre sainte bénédiction, et que j'aie " la satisfaction de vous avoir témoigné nos respects et " nos obéissances. Si nous eussions eu l'honneur de rece- " voir vos ordres, et qu'il vous eût plu, par un mot de " lettre, ou par quelqu'un des vôtres, nous faire savoir ce " que vous désiriez de nous, je vous aurais témoigné ponc- " tuellement mon obéissance, qui est telle que je puis dire, " en vérité, que vous n'avez pas, Monseigneur, un plus " humble, plus fidèle et plus obéissant serviteur. "

EPHRÊME.—Voilà bien le langage des Saints !

HENRI.—Ils n'ont qu'une manière de défendre leurs droits : se soumettre à l'autorité.

JOSEPH.—Cette lettre du vénérable M. Olier est foudroyante pour les Sulpiciens ; car le principal motif qu'ils allèguent au public canadien, afin de justifier leur position à l'égard de l'évêque, est qu'ils défendent les intérêts de leur communauté. Cependant, leur fondateur affirme que sa Société fait profession de " n'avoir point de vie, d'intérêt, ni de conduite que sous l'obéissance de nos seigneurs les Prélats, qu'elle ne veut rien être, rien posséder que dans leur pure et simple dépendance, et si la Maison de Saint-Sulpice venait à se départir de cette grande loi, il demande qu'elle soit détruite et qu'elle devienne un objet d'anathème à la face de tout l'univers. "

HENRI.—D'ailleurs le Séminaire est une société de prêtres ayant pour premier devoir le point suivant de leur Constitution : " les MM. de la compagnie regarderont Mgr. l'Evêque comme leur premier Père et leur premier Pasteur, et ils iront le consulter dans leurs difficultés. "

LOUIS.—Je ne connaissais pas toutes ces choses. Le Séminaire, je l'avoue, s'est mal conduit.

Henri.—Tu aurais dû le voir avant aujourd'hui. Les contradictions, les, faussetés qu'il a avancées en public auraient dû suffire à t'éclairer.

Louis.—Quelles contradictions ?

Alexandre.—Quelles faussetés ?

Henri.—Lorsque le Supérieur du Séminaire est venu lire ses protêts dans nos assemblées de Paroisse, ne disait-il pas qu'il s'opposait au démembrement, parce qu'il s'agissait de paroisses canoniques, que quand il a signé le Décret de 1865, il ne l'a fait que parce qu'il était sous l'impression qu'il s'agissait de paroisses civiles ?

Alexandre.—Je ne me rappelle pas cela.

Henri.—Je vais te le rappeler :

Le 26 février 1867, M. Bayle, Supérieur du Séminaire, disait ce qui suit, dans son protêt contre le démembrement de la paroisse Notre Dame de Toutes-Grâces :

" Cependant, nous étions à Rome lorsque ce décret important fut rendu et nous crûmes alors que l'intention de Mgr., aussi bien que celle du St. Siége, manifestée par la teneur de cet acte canonique, était de former des paroisses ordinaires, telles que sont en général les " autres paroises en Canada." C'est-à-dire des paroisses qui jouiraient de tous " les avantages civils " dont jouissent ici ces sortes d'établissements. Nous nous figurions des paroisses dont chacune aurait " son église, son presbytère, Son Curé, sa Fabrique, ses écoles, ses intérêts propres, se régirait elle-même et serait indépendante du Curé et de la Fabrique de Notre-Dame et du Séminaire."

François.—M. le Supérieur a dit la même chose dans son Protêt de St. Henri des Tanneries.

Ephrême.—Et dans tous les autres Protêts.

Henri.—Eh bien, vous voyez maintenant ce que les Sulpiciens font et font faire par la Fabrique pour empêcher que les paroisses canoniques ne deviennent paroisses civiles.

Alexandre.—Ce n'est point le Séminaire qui s'oppose, ce sont les Marguillers.

Henri.—Qui est-ce qui est venu à Notre-Dame de Toutes-Grâces pour empêcher les gens de signer les requêtes en faveur de l'érection civile et en faire signer d'autres contre cette érection ? Ne sont-ce point des Sulpiciens ?

Chables, Louis, Joseph.—Oui ! C'est vrai !

Henri.—N'est-ce pas là une contradiction indigne ?

Alexandre.—Avouons que les Sulpiciens se contredisent. Mais assurément ils ne mentent point.

Henri.—Les Sulpiciens ne nous ont-ils point dit, maintes et maintes fois, que le jour où le Séminaire abandonne-

rait la desserte des paroisses, les fidèles de ces paroisses perdraient les droits qu'ils peuvent avoir sur les biens du Séminaire ?

ALEXANDRE.—Certainement qu'ils l'ont dit, et ils avaient grandement raison.

HENRI.—Très-bien. Ecoute maintenant la déclaration faite à Rome, février 1865, par MM. Bayle et Faillon, au nom du Séminaire de Montréal, qu'ils étaient allés représenter :

" En effet, nous sommes astreints, en vertu de la loi " civile, de desservir la Paroisse de Montréal ; c'est-à-dire " la paroisse telle qu'elle existait en 1840 et qui embras- " sait alors, comme aujourd'hui, non-seulement la ville " elle-même, mais encore ses faubourgs, et non uniquement " une partie de cette paroisse. D'où il suit que si nous " cessions de desservir une partie de cette circonscription, " par cela même nous serions réputés avoir répudié pour " l'avenir la part correspondante de l'obligation que nous " avons contractée et qui consiste à administrer gratuite- " ment à tous les paroissiens les secours spirituels auxquels " sont tenus les Pasteurs des âmes.

" 1o. C'est en vertu de cette obligation, nous liant aussi " par la loi civile, que tous les paroissiens possèdent stric- " tement le droit de recevoir de nous gratuitement les se- " cours spirituels et de *pouvoir nous y forcer par la loi* " *civile. Car nous sommes liés à cet égard d'une promesse* " *obligatoire envers tous les fidèles sans exception. Nous* " *sommes tenus de la même façon à desservir la mission des* " *sauvages connue sous le nom de Lac des Deux Montagnes,* " et qui se compose de deux tribus, savoir les Algonquins " et les Iroquois. C'est pourquoi, si nous cessions de des- " servir l'une ou l'autre de ces tribus, celle que nous aban- " donnerions aurait strictement le droit et de nous ac- " tionner comme ayant manqué à nos promesses, et nous " ramener à leur exécution par les tribunaux civils. *On* " *doit en dire autant de chaque fraction quelconque de notre* " *paroisse.*

" *2o. De plus, les curés que l'évêque, en vertu de son au-* " *torité, établirait dans des portions de notre Paroisse qu'il* " *aurait démembrées, pourraient nous citer devant les tribu-* " *naux civils pour revendiquer une part de nos biens tem-* " *porels, du moment qu'ils supporteraient une part des* " *charges dont nous étions grevès de par le droit civil, avant* " *ce demembrement.*"

EPHRÊME.—Cette déclaration du Séminaire est écrasante

Henri.—Elle prouve que les Sulpiciens disent blanc et noir, selon le besoin de leur cause. Or, quand on a en main une cause que l'on ne peut servir que par de tels moyens, cette cause n'est pas fameuse.

François.—Voulez-vous encore une preuve de la bonne foi des Sulpiciens, rappelez-vous les accusations de M. le curé Rousselot contre M. l'abbé Lapierre, curé de St. Henri, Tanneries des Rolland : accusations portées à Rome même.

Joseph.—Veux-tu parler de l'affaire de la vieille chapelle ?

François.—Oui.

Voici en quels termes M. le curé Rousselot formulait son accusation :

" Une communauté de religieuses, nommées Sœurs " Grises, dirigeait depuis plusieurs années une école de " la paroisse nouvelle de St. Henri, cette école appartient " au Séminaire. Les sœurs y avaient été appelées par le " Séminaire, le nouveau curé ne put voir dans sa paroisse " des sœurs établies par des Sulpiciens. En conséquence, " il fit venir d'autres religieuses pour y tenir une école. " Puis pendant les vacances—lorsque les Sœurs Grises " étaient allées passer quelques jours dans leur maison- " mère, les portes de l'école ont été enfoncées, et quand " les sœurs revinrent, elles trouvèrent installé à leur place " un maître d'école, avec sa famille, qui leur dit qu'il " avait reçu ordre du curé d'enfoncer les portes de l'école, " et de prendre possession d'une maison qui n'apparte- " nait plus au Séminaire, mais à l'administration diocé- " saine. "

Charles, *avec étonnement.* Ah ! Mais ! Mais ! Mais !

François.—C'est comme çela, M. Rousselot ne se gêne pas plus.

Il n'y a pas un mot de vrai dans toute cette accusation. La chapelle, le Séminaire, par une lettre de son Supérieur à l'Evêque était laissée à l'usage des paroissiens. Loin de vouloir chasser les Sœurs Grises, M. Lapierre leur avait demandé de venir plus nombreuses et de fonder un pensionnat. Ce sont les sœurs elles-mêmes, qui en partant avaient enlevé les serrures des portes. Enfin les Sœurs-Grises ont déclaré dans une pièce notariée, par L. A. Desrosiers, N. P., ce qui suit :

" Qu'elles n'avaient jamais accusé M. le Curé Lapierre " de les avoir, soit par des moyens directs, soit par des " moyens indirects, chassées de St. Henri, ou d'avoir en- " foncé les portes de la maison qu'elles avaient aban- " donnée. Elles ont encore avoué avoir, à l'insu du Curé,

"fait venir un prêtre de St. Sulpice pour enlever le St. Sa-
" crement que M. le Curé avait laissé dans leur chapelle,
" où l'un de ses vicaires allait dire la messe deux fois par
" semaine régulièrement depuis qu'on se servait de la nou-
" velle église."

ALEXANDRE.—Malgré tout, vous étiez mieux du temps des Sulpiciens, que maintenant ?

FRANÇOIS.—Je ne sais pas comment étaient les autres paroisses sous les Sulpiciens, tout ce que je puis affirmer c'est que nous, à St. Henri, nous n'avons que gagné en les perdant.

D'abord, il ne nous ont point bâti d'église; la chapelle que nous avions et à laquelle nous avons aidé de nos deniers, était trop petite pour contenir le quart de la paroisse, et comme il n'y avait pas assez de prêtres, la moitié de la paroisse était privée de l'entendre, le dimanche.

Ensuite, le Séminaire ne nous a pas bâti d'école ni de couvent.

Enfin, avec le Séminaire, qui est riche, il nous fallait payer comme aujourd'hui, payer jusqu'à la voiture qui nous amenait le prêtre desservant.

Aujourd'hui nous payons encore, il est vrai, mais nous avons deux églises, des écoles, des couvents ; au lieu d'un prêtre, nous en avons six, qui ont peine à suffire, tant il se fait de bien.

EPHRÊME.—Et c'est de même dans les autres paroisses.

HENRI.—Aussi, devons-nous bénir la Providence d'avoir inspiré à notre vénérable évêque la pensée de demembrer la paroisse de Notre-Dame.

JOSEPH.—Pour moi, après avoir appris ce que je sais maintenant, j'abandonne le parti du Séminaire.

CHARLES.—Et moi aussi.

LOUIS.—Moi pareillement.

EPHRÊME.—Et toi, Alexandre, tu ne dis rien.

ALEXANDRE.—Moi, j'ai toujours été pour le Séminaire, et, malgré tout ce qu'on pourra me dire, je ne l'abandonnerai pas.

HENRI.—Pourquoi ?

ALEXANDRE.—Parce qu'un homme ne doit jamais changer d'opinion.

HENRI.—Si c'est là ton principe, reste du côté du Séminaire : tu est digne de sa cause.

Reste avec ceux qui ont insulté et calomnié tous nos Evêques ; reste avec ceux qui ont denigré les Canadiens ; reste avec ceux qui nous ont fait passé à Rome pour des révoltés et des imbéciles ; reste avec ceux qui nous privent de secours d'argent, lorsqu'ils reconnaissent qu'en

justice, ils nous les doivent, ces secours ; reste avec ceux qui se conduisent contrairement à l'esprit de leur saint fondateur, reste, en un mot, avec le Séminaire, et comme lui, lance à la face de ton Evêque, toutes les injures possibles !

ALEXANDRE, *piqué*.—C'est correct !

HENRI.—Tu as toujours fait cela : tu peux le faire encore.

Pour nous, pour tous les bons catholiques et les vrais Canadiens, nous laisserons le Séminaire se débattre comme il l'entendra ; nous nous soumettrons à notre évêque, nous aiderons l'exécution de ses projets. Nous prierons pour les Sulpiciens ; nous demanderons au bon Dieu qu'il les éclaire, qu'il leur fasse voir qu'ils sont les victimes du démon dans toute cette malheureuse affaire du démembrement ; qu'il leur inspire le courage de se soumettre, etc.

Et si nos vœux sont exaucés, nous verrons le Séminaire reconquérir le respect général et opérer un bien immense.

ALEXANDRE.—En attendant, vous vous ferez un plaisir malin de les décrier.

HENRI.—En attendant, plutôt que de laisser croire à la population que notre Evêque est un misérable, un voleur, un persécuteur, nous ferons connaître la vérité.

ALEXANDRE.—Ce sera édifiant, vraiment !

HENRI.—Non ! ce ne sera pas édifiant. Personne n'osera jamais dire que le spectacle d'une société de prêtres, méconnaissant l'esprit de leur vénérable et pieux fondateur jusqu'au point de s'opposer, par des moyens honteux, à l'autorité de l'évêque diocésain et s'efforçant de communiquer cet esprit d'insubordination à la population, personne, dis-je, n'osera croire qu'un tel spectacle est édifiant. Aussi, ne serait-ce pas pour édifier que nous ferons connaître le Séminaire ; mais seulement pour empêcher un grand mal, un scandale plus grand encore, celui de laisser triompher l'insubordination, la mauvaise foi, le mensonge, celui de laisser calomnier un saint Evêque, celui de laisser fouler aux pieds les droits de l'autorite ecclésiastique, celui de faire croire que les Evêques sont des tyrans et des voleurs.

TOUS, *excepté Alexandre*.—C'est juste.

CHARLES, *s'apercevant que la Cour s'ouvre*.—Allons, mes amis, entrons : voilà que ça commence.

EPHRÉME.—Allons, et espérons qu'enfin le Séminaire cessera d'affliger l'Eglise de Montréal !

HENRI.—Qu'il réparera noblement ses fautes, par une soumission pleine et entière.

PLUSIEURS VOIX.—Oui ! Oui ! Espérons ! Espérons !